

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2004

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à la société AAT, d'un local commercial au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 22, avenue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption en date du 7 novembre 1990, un local commercial (lot n° 1) situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété situé 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, dans le cadre du prolongement de l'avenue Félix Faure, qui, depuis, a été abandonné. La Communauté urbaine n'ayant plus l'utilité de ce bien, elle l'a proposé à l'occupant actuel, la SA AAT, titulaire d'une occupation temporaire depuis le 7 novembre 1990, qui s'est porté acquéreur de ce local d'une superficie de 94 mètres carrés.

Le prix de vente de ce bien a été fixé à 57 200 €, conformément à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la SA AAT, du local commercial au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2004 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 57 200 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 53 023,46 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820, et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- plus-value : 4 176,54 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01, et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,